



Thème 3: Coût et localisation de la supervision

- 3.1 Une supervision « effective » ?
- 3.2 Éléments à prendre en compte avant d'envisager une supervision
- 3.3 Outils disponibles pour les superviseurs
- 3.4 Où localiser la supervision ?
- 3.5 Coût de la supervision?



3.1 Une supervision « effective » ?

- Définition d'une supervision « effective »
 - Capacité à prévenir les problèmes
 - Coût raisonnable
- Facteurs à prendre en considération
 - Fréquence des obligations déclaratives
 - Fréquence des inspections
 - Coût de l'audit par rapport aux actifs
 - Temps de voyage
 - Structures a superviser

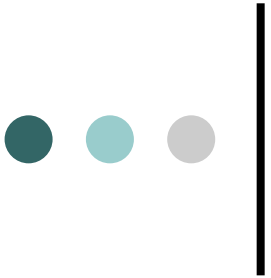


3.2 Éléments à prendre en compte avant d'envisager une supervision

- Tendances à sous-estimer les défis
- Réglementer vs superviser
- L'octroi d'un agrément = promesse
- Réglementation pas (mal) appliquée vs pas de réglementation ?

- ● ● | 3.3 Où localiser la supervision :
les acteurs (1/2)

- Banque Centrale / Commission Bancaire
 - Au sein de la supervision financière & bancaire « classique »
 - Au sein d'une sub-division ?
 - Au sein d'un département à part ?



3.3 Où localiser la supervision : les acteurs (2/2)

- Ministère des Finances
 - Département spécialisé ?
 - Autorité administrative indépendante sous « chapeau » du MINEFI ?
- Autres ?
 - Autres ministères ? Affaires sociales, agriculture, PME, commerce, artisanat ... et microfinance ?
 - Associations professionnelles ?
 - Superviseur délégué sous superviseur bancaire

- ● ● | 3.4 Outils disponibles pour les superviseurs en microfinance

- Activité différente... donc adapter le contrôle sur pièces et sur place
 - Montant et multiplicité des crédits ... et éparpillement des agences
 - Notion de qualité du portefeuille, volatilité de l'actif
 - Garanties

- ● ● | 3.4 Outils disponibles pour les superviseurs en microfinance

- Outils d'intervention en matière bancaire moins adaptés :

- Les demandes d'augmentation (reconstitution) de capital
- Les fusions et les ventes d'actifs
- Les injonctions de stopper l'octroi de crédit



3.4. Outils disponibles pour les superviseurs en microfinance

Quels enseignements pour le superviseur ?

- Demandes d'augmentation ... si SA avec « grands actionnaires » au capital ?
- Ne pas autoriser les associations / ONG à collecter l'épargne ...
- Affiner les injonctions sur l'octroi de crédit
 - Exemple : réseaux mutualistes, si 10 % d'impayés on stoppe les décaissements
 - Exemple : dans un réseau mutualiste où les élus ne remboursent pas, leur interdire tout crédit



3.4. Outils disponibles pour les superviseurs en microfinance

Quoi d'autre dans les « fondamentaux » ?

- Avoir la capacité d'être très présents sur place ... et de REVENIR autant de fois que nécessaire
- Soigner le lien Superviseur / système judiciaire (au pénal et en droit commercial)
- Prévoir des processus complets de mise sous administration provisoire totale ou partielle



3.5 Le coût de la supervision

- Coût supérieur à celui d'une banque « classique »
- Proportionnel au nombre et à la taille des institutions



3.5 Le coût de la supervision

- Coût pour le superviseur
 - Plus élevé par volume d'activité supervisé
 - Implique une affectation conséquente de ressources humaines
- Coût pour l'IMF supervisée
 - Peut représenter 5 % des actifs initialement, 1 % ensuite
- Au regard de ces couts on mesure l'utilité de la différence entre supervision prudentielle et suivi non prudentiel



3.5 Le coût de la supervision

- Comment financer la supervision ?
 - Budget
 - Subventions des bailleurs
 - Délégation des coûts au secteur ou aux IMF
 - Par les ressources propres de la banque centrale
 - Par une taxe parafiscale / droits d'exercice de l'activité financière sur les IMF



3.5 Coût de la supervision

- Méthode de réduction des coûts
 - Grandes IMF = économies d'échelle
 - Petites et très petites IMF, 2 techniques:
 - Se limiter à un simple suivi non prudentiel?
 - Ou concentrer le secteur (retour à l'hypothèse ci-dessus)?



En résumé,

4 messages clefs

- Une supervision effective suppose de mener effectivement le processus d'inspection, de sanctions et de redressement des IMF, en lien avec l'autorité judiciaire (pénal et faillite)
- La supervision prudentielle a un coût, tant pour le superviseur que pour le supervisé, qui se chiffre en % du total de bilan ; d'où la nécessité de superviser (prudentiel et transparence) ce qui doit l'être
- Il y a plusieurs possibilités en termes de localisation du superviseur ; l'essentiel est qu'il soit indépendant des pouvoirs
- Pour le superviseur, réduire le nombre d'intervenants est un bon moyen de concilier supervision prudentielle efficace et coût supportable